



## Regroupement familial pour un salarié Tunisien

Par **nnfr**, le **30/11/2012** à **16:46**

Bonjour, Je suis venue en France depuis Mars 2012 comme étant étudiante jusqu'à 12 Novembre 2012 puis j'ai signé un CDI à Partir du 13 Novembre 2012. Actuellement j'ai un titre de séjour valable d'un an jusqu'à 13 Novembre 2013. Quand est ce que j'aurai droit au regroupement familial. Est ce que les mois pour lesquels mon statut était étudiante seront prise en compte pour la condition de séjour régulier de 18 mois en France ou pas? merci d'avance.